

Édito 49-3 : STOP !

Depuis son élection, Macron annonce **SA** réforme des retraites. Cinq ans plus tard, l'usine à gaz du système à points est tombée. La stratégie a été corrigée. Mais sur le fond rien n'a changé. La version 2023 rogne toujours sur les droits à la retraite. Le projet de loi sur la réforme des retraites, qui devait être présenté le 15 décembre est reporté au 10 janvier.

Borne a décidé d'attaquer la réforme 2023 par le biais de l'allongement du temps de travail en décalant l'âge de départ à 65 ans.

Cette mesure pourrait être simplement intégrée à un projet de la loi de financement rectificatif de la Sécurité Sociale au premier trimestre 2023. L'autre mesure envisagée est d'accélérer la réforme Touraine.

Cette loi de 2014, allonge, génération par génération (à partir de celle née en 1958), le nombre de trimestres requis pour obtenir 172 trimestres en 2035, soit 43 années de cotisations pour les Français ayant vu le jour en 1973.

La réforme 2023 est une réforme plus dure encore que celle de 2020.

Si elle était appliquée, elle serait plus rapidement défavorable aux salarié(e)s et accélérerait la baisse des pensions. Le Conseil d'Orientation des retraites estime que le pouvoir d'achat des retraités pourrait à terme baisser de 20 % par rapport à celui des actifs.

La « garantie » d'un minimum de pension à 1200 € n'est qu'un leurre, car elle ne serait effective que pour les carrières complètes et que pour les nouveaux retraité(e)s. Or nous avons beaucoup de retraités qui sont en dessous de ce seuil et donc ne bénéficieraient pas de cette mesure.

La baisse du niveau des pensions est un appel d'air à la capitalisation.

Cette dégradation programmée du montant des pensions, pousse les salarié(e)s qui en ont les moyens, à se tourner vers les assurances privées par capitalisation.

Une majorité contre la régression sociale.

Gagner sur les retraites ! Nous devons maintenir un front commun intersyndical qui démontre une défiance large à l'encontre du projet du gouvernement et favorise une plus large mobilisation du monde du travail. Rappelons que ce projet n'a nul besoin de se mettre en place pour « sauver le système ».

Macron parle d'abondance et d'insouciance.

Lui qui n'a cessé de nous vanter l'état de nos finances le plein emploi, le quoi qu'il en coûte, nous annonce sans ménagement (la fin de l'abondance de l'insouciance nous sommes au bord de la bascule dit-il et d'accuser la guerre en Ukraine de tous nos malheurs, inflation prix de l'énergie etc ...).

Le président des riches est-il toujours aussi déconnecté de la réalité ?

Alors que l'inflation s'installe en France les profits n'ont jamais été aussi importants pour les entreprises du CAC 40. Preuve que l'inflation est un puissant

révélateur du conflit entre capital et le travail Macron refuse de taxer ses amis les profiteurs de la crise.

Alors que le nombre de Français vivant sous le seuil de pauvreté ne cesse d'augmenter, que les sans emplois restent nombreux, le gouvernement pour y remédier, de nombreux métiers étant en pénuries de personnel, décide de mener une nouvelle transformation de l'assurance chômage, après celle de 2019 .

Il ne taxe pas le capital ni les profits mais il s'attaque à la Sécurité Sociale, l'assurance chômage va indemniser plus difficilement, selon la région et la conjoncture économique, et une refonte du RSA est lancée avec du travail sans salaire.

suite page 2 >>>



Gilos

Édito 49-3 : STOP ! suite

Sans compter que Macron veut qu'une contre réforme des retraites, prévoyant un relèvement de l'âge de départ à 65 ans soit en vigueur à l'été 2023 ! Passé dans le projet de la loi finance de la Sécurité Sociale à toute vitesse afin d'éviter un mouvement social d'ampleur et en force avec l'option du 49-3 pour mettre au pas les oppositions du parlement.

Il faut continuer à nous battre pour garder nos conquies sociaux et faire en sorte de laisser à nos enfants un monde moins nauséabond que celui que le capitalisme nous donne en perspective..

À partir des revendications principales que sont l'emploi, les salaires, les 32 heures sans perte de rémunération, un départ à 60 ans à taux plein, afin de privilégier l'embauche de jeunes.

Nous vous attendons nombreux dans les futures actions, manifestations, à venir il faut à tout prix faire reculer ce gouvernement sur cette réforme des retraites.

Macron reste sourd et s'arcboute sur son projet de recul de l'âge légal. **Il nous faut nous préparer à un conflit dur car le patronat appelle de ses vœux la mise en place de cette réforme** Le président du Medef a même dit : « *il ne faut pas s'arrêter sur l'impact de manifestations qui vont durer un, deux ou trois mois* » et que : « *ce qui compte, c'est l'équation financière* ». **Le libéralisme décomplexé à son paroxysme ! Nous avons su**

les faire reculer en 2019, jusqu'à ce que le pays soit confiné et nous devons recommencer pour que ceux qui produisent la valeur puissent profiter de leur retraite.

Comme prévu, dès l'annonce, les Secrétaires Généraux des Organisations Syndicales se réuniront afin d'arrêter ensemble la première date de mobilisation. Loin de nous l'idée de penser que c'est anodin et l'argument évoqué d'un « *besoin de discuter avec les partis qui viennent de se recomposer* » n'a d'autre but que de constituer un consensus large autour de ce projet qui limiterait le nombre d'amendements et permettrait de ne pas passer de nouveau par un 49-3.

Nous devons donc, dès à présent, construire la riposte et mettre à parti ce temps de préparation supplémentaire en formant et informant les syndiqués et les salariés. En proposant des temps de débats publics. Continuant de fédérer en prenant les contacts nécessaires avec l'ensemble des organisations syndicales, dans les territoires et les professions, pour que nous soyons en capacité de faire la démonstration, unitairement, que ce projet est rejeté par l'ensemble du monde du travail. Nous le savons, l'opinion publique est majoritairement opposée à cette réforme mais il est de notre responsabilité d'amener un maximum de personnes à la mobilisation !

Secrétariat du syndicat

Réforme des retraites 2023

L'exécutif a remis sur la table le projet de réforme des retraites. Lors de son premier mandat présidentiel, Emmanuel Macron n'était pas parvenu à mener le projet de réforme des retraites à son terme. Son second mandat lui offre la possibilité de retenter sa chance. Un nouveau cycle de concertation a ainsi été ouvert le 1^{er} décembre. La première ministre Élisabeth Borne indique que l'exécutif ambitionne de présenter son projet aux partenaires sociaux. Le texte pourrait être présenté en conseil des ministres début 2023 et au Parlement au printemps pour une possible entrée en vigueur à l'été 2023. Élisabeth Borne en a dévoilé les grandes lignes.

L'âge de départ à la retraite

Le projet de réforme prévoit de porter progressivement l'âge légal de départ de 62 ans à 65 ans d'ici 2031. Ce report de l'âge légal commencerait à s'appliquer dès la génération née en 1961 et serait augmenté de quatre mois chaque année à compter de 2023. L'âge de départ à la retraite taux plein qui est actuellement de 67 ans, resterait inchangé.

Les carrières longues

Si l'âge de départ des carrières longues sera probablement reculé, le principe devrait néanmoins être maintenu et voire assoupli.

Les régimes spéciaux

Les régimes spéciaux, sont appelés à disparaître progressivement.

La pénibilité

Élisabeth Borne indique qu'il est sans doute possible d'améliorer les facteurs de pénibilité pris en compte, « notamment

pour renforcer la prévention de l'usure professionnelle » et propose « de nouvelle utilisation du compte pénibilité, par exemple pour un congé de reconversion ».

Minimum retraite .

Le minimum retraite pourrait être porté à 1 200 euros pour une personne qui a tous ses trimestres afin que les nouveaux retraités touchent 85% du SMIC.

« *La CGT va mobiliser pour faire à nouveau échouer cette réforme* » indique sur France info Catherine Perret, Secrétaire confédérale de la CGT chargée des retraites et de la protection sociale. « *Cette réforme ne se justifie pas. C'est une réforme idéologique. Il n'y a pas de problème de financement* ». Les prévisions sont-elles mêmes contestées au niveau du Conseil d'Orientation des Retraites. On est sur une stabilité quant au pourcentage de PIB consacré à la retraite jusqu'en 2070. Donc il y a moyen de trouver des recettes supplémentaires que de faire travailler les gens plus longtemps. Ce ne sont que des passe-passe économiques qui n'ont comme justification que de faire plaisir aux institutions européennes qui veulent que l'on réduise la dette. Nous on considère que ce pays est capable d'augmenter les recettes pour améliorer les droits des gens qui vivent pour beaucoup, au niveau du seuil de pauvreté à la retraite.

Les syndicats préparent la mobilisation de janvier. Pour la première fois depuis 2010, tous les syndicats des travailleurs et les syndicats étudiants s'allient contre une mesure du gouvernement, l'injuste réforme des retraites. L'intersyndicale annonce une forte mobilisation en janvier si cette réforme n'est pas abandonnée.

Depuis de nombreux mois, les retraités agissent et « battent le pavé ». Ils exigent une augmentation des retraites de base et des retraites complémentaires, face à la baisse de leur pouvoir d'achat et à l'inflation galopante pour 2022.

Nous exigeons notre dû une hausse des retraites complémentaires de 6,2% pour l'année 2022. Pour les retraites de base, cette année, le gouvernement a dû lâcher 1,1 % le 1^{er} janvier et encore 4 % en juillet 2022. Pour les complémentaires, l'Agirc-Arrco a, elle aussi, été contrainte de lâcher 5,12 % au 1^{er} novembre 2022. Ces augmentations sont le fruit des actions et mobilisations engagées ces derniers mois. Mais cela ne fait pas le compte. La majoration de 1,1 % du 1^{er} janvier 2022 pour les retraites de base n'est autre que la remise à niveau, en application du code de la Sécurité sociale, au titre de 2021. L'inflation prévisible pour 2022 pourrait avoisiner les 8 %. Il reste toujours un passif de ces dernières années. Car, depuis le début d'une période de gels fréquents des pensions en 2014, les retraités ont perdu l'équivalent de 2,5 mois de pension. L'Agirc-Arrco est le régime complémentaire obligatoire des salariés du privé. C'est plus de 80 milliards d'euros de prestations versées chaque année.

L'Agirc-Arrco est piloté par les organisations syndicales et patronales. Il repose sur les principes de répartition et de solidarité entre les générations. Aujourd'hui, 25 millions de salariés cotisent à l'Agirc-Arrco pour constituer leurs droits futurs et 13,7 millions de retraités perçoivent chaque mois une retraite complémentaire qui représente une part non négligeable de leurs revenus : entre 30 et 60% du montant total de leur retraite.

Depuis des années, il y a eu des sous-revalorisations en cascade. Le Medef n'a eu de cesse de fragiliser le rendement des points.

Pour l'Arrco (salariés non-cadres), le rendement du point qui détermine le montant de la retraite est passé en 30 ans (de 1990 à 2019), de 9,58 à 5,81 %. Celui de l'Agirc (salariés cadres) de 9,82 à 5,81%. Depuis 2011, la pension moyenne des salariés non-cadres a diminué de 8,4% et celle des cadres de 17,9%.

Selon le COR (Conseil d'Orientation des Retraites), le rendement des retraites complémentaires a baissé de 40% en trente ans ! Si la revalorisation de 5,12% au 1^{er} novembre, comme celle de 4% des régimes de base est à mettre à l'actif des mobilisations des retraités et de la CGT en particulier, cela ne compense ni le retard pris, ni le montant réel de l'inflation. Les moyens existent pour financer nos exigences.

L'Agirc-Arrco a fait 2,6 milliards de bénéfices sur l'exercice 2021 et il fait des placements financiers et boursiers avec les 70 milliards de cotisations sur les salaires. Pourtant les réserves colossales du régime et les excédents d'exploitation dégagés (2,6 milliards d'euros en 2021) permettraient de donner aux retraités ce qui leur revient. La gestion de ces dizaines de milliards serait à réorienter. Il y a 10 milliards de réserves. Personne ne conteste la nécessité de constituer des réserves de précaution. Mais les gestionnaires actuels, sous la tutelle du Medef, jouent dangereusement avec l'argent des cotisations sociales. Au lieu de les affecter à la couverture des besoins et à la revalorisation des pensions, ils les placent en actions et obligations sur les marchés financiers en Europe ou

aux États-Unis.

Entre autres placements, citons Total Energies, Exxon, Ferrari, Renault, Volkswagen... ou encore le groupe d'Ehpad privé Korian. Outre les risques financiers inhérents à ce type de placements boursiers, on a fait mieux en matière de placements vertueux ! Pour Didier Weckner, l'actuel président de l'Agirc-Arrco et par ailleurs président d'AXA Partners (société spécialisée dans les placements financiers), je cite : « les réserves sont gérées de façon socialement responsable, dans le respect des impératifs de rentabilité, de sécurité, de liquidités et de performance de fonds ». Pour sa part, la CGT exige que le pilotage et l'équilibre financier ne se fassent plus sur les marchés financiers au détriment de la garantie et de l'amélioration des droits des actifs et des retraités.

La CGT revendique l'indexation des pensions sur le salaire moyen, une pension au minimum au SMIC et une retraite à 60 ans par répartition. Le seul objectif du gouvernement est de réduire de 60 milliards la dépense publique consacrée à la retraite, pour passer de 14% à 12% du PIB et rentrer dans les « normes » de la Commission européenne. Le gouvernement ne renonce pas à l'idée d'un régime universel par points sur le modèle de l'Agirc-Arrco.

Sous la pression du patronat, il a déjà transféré à l'Urssaf (donc à l'État) le recouvrement des cotisations du régime complémentaire. Cette mesure, contre laquelle tous les syndicats se sont élevés, entraînera des suppressions d'emplois pour les salariés de l'Agirc-Arrco. Et au-delà, en récupérant les fonds, le gouvernement aura la main sur leur redistribution.

Dans son projet de réforme/contre-réforme, on sait qu'il vise un seul système de retraite. Sur le long terme, l'objectif est de rapprocher l'Agirc-Arrco de la Cnav et d'instaurer trois niveaux de retraite pour tout le monde : un régime de base par points (Cnav et Agirc-Arrco), un régime additionnel par capitalisation et un régime assurantiel privé. L'enjeu est de taille. Tout le monde est concerné, salariés actifs et retraités. AGIRC et ARRCO ont été unifiés en 2019.



► La fin des régimes spéciaux de retraite

UNE DÉMARCHÉ IDÉOLOGIQUE, NUISIBLE ET INUTILE.

Le gouvernement a annoncé son intention de supprimer les régimes spéciaux dans son futur projet de loi. Au passage, il supprimerait aussi le statut national des Industries Électriques et Gazières pour les nouveaux embauchés. En fait, bien que le langage va-t-en-guerre du Ministère du Travail cible 42 régimes spéciaux, ne seraient supprimés que deux d'entre eux : RATP et IEG. Ainsi ce sont les régimes spéciaux et les statuts emblématiques du service public qui sont visés, celui de la SNCF ayant déjà été supprimé pour les nouveaux embauchés. Ces deux régimes ne représentent que 1,3 % de la totalité des 16,9 millions de pensionnés en France.

Pourquoi tant de haine vis-à-vis de ces régimes ? Rappelons que si le régime des IEG a des caractéristiques proches de celui de la fonction publique (notamment la retraite calculée sur le dernier salaire), certaines des garanties sont inférieures au régime général : par exemple des majorations de durée d'assurance pour enfant plus faibles mais surtout une retraite calculée sur la seule rémunération principale, donc hors rémunérations périphériques et primes. La cause principale de cet acharnement est que le régime IEG, comme celui de la RATP, prévoit des anticipations de départ en retraite et des bonifications pour travaux pénibles.

Deux raisons : la difficulté d'exercer certains métiers au-delà d'un certain âge et, surtout, la diminution de l'espérance de vie que ces conditions de travail entraînent. La « justice sociale et l'équité » (pour parler comme le Ministre du Travail) réclament justement d'appliquer de telles mesures de départ anticipé en retraite à tous et toutes les travailleur-ses accomplissant des travaux pénibles et donc de les étendre aux branches et aux régimes qui n'en disposent pas. Et non pas de les supprimer là où ça existe encore, sous une forme qui a

d'ailleurs été modifiée en 2009 pour les IEG.

La prise en compte de la pénibilité n'intervient plus dans le calcul de la pension mais par l'attribution d'un compte épargne en jours.

Par ailleurs, le régime des IEG est équilibré. Il ne coûte rien ni à l'État ni au régime général de retraite. La taxe dénommée « Contribution aux Tarifs d'Acheminement » (CTA) est venue remplacer une partie des tarifs d'électricité et gaz qui ont baissé d'autant lors de sa mise en place. Le régime des IEG ne coûte donc rien non plus aux usagers. Il est faux de dire que cette taxe est supportée par les usagers de l'électricité et du gaz. Il est adossé au régime général depuis 2005 avec une clause de neutralité sur les comptes de la CNAV et de l'AGIRC-ARRCO.

Enfin, l'âge de départ (hors travaux pénibles) et le nombre de trimestres nécessaires sont alignés sur le régime général depuis 2022. Sa suppression ne ferait donc rien gagner aux autres régimes, ni ne créerait une quelconque économie sur le niveau des pensions. La CNIÉG est un régime « solidaire » qui contribue, par la compensation financière entre régimes, à l'équilibre global du système de retraite.

Le 25 novembre 2022, la FNME-CGT dénonce un projet destructeur non seulement pour les électriciens et gaziers mais pour toutes et tous les salarié(e)s qui effectuent des travaux pénibles et qui ont droit à un dispositif de départ en retraite anticipé. Sous couvert de dramatisation, de mensonges sur les déficits et le coût de notre régime, le gouvernement veut supprimer une référence sociale, un régime pionnier, au moment où il s'apprête à démolir encore un peu plus les régimes de retraite par répartition.

Document Fédération CGT
Mines Énergie



Votre correspondant :

Nom : _____

Tél. _____

La prochaine réunion de notre collectif aura lieu
le 6 février 2023 à 8h45 précises
au foyer municipal de Roussillon.
Présence indispensable.

Site internet : <http://retraite-cgt-roussillon.doomby.com>